

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE 2023

Prime à l'achat d'un vélo adulte, classique ou à assistance électrique

Ce formulaire doit être complété, imprimé, signé puis envoyé accompagné des pièces justificatives, par courrier ou messagerie électronique à :

Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime
Pôle Aménagement et Développement Durable / Service Mobilités
ZA de Kerdanvez - 29160 Crozon
mobilite@comcom-crozon.bzh

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires pour le traitement de votre demande d'aide à l'achat d'un vélo. Elles sont enregistrées et destinées au service Mobilité de la CCPCAM, ainsi qu'au trésor public. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : protection.don-nees@cdg29.bzh.

DEMANDEUR

Civilité* : Nom d'usage* :

Nom de naissance* :

Prénom* :

Né(e) le* : / / à* :

Courriel de contact :@.....

Numéro de téléphone :

ADRESSE*

N° d'appartement / étage : Entrée / Bâtiment / Immeuble :

Numéro : Rue ou voie :

Complément d'adresse :

Code postal* : Commune* :

INFORMATIONS SUR LE VÉLO

N° facture* :

Date facture* : / / Date commande (si différente date facture) : /

Etablissement vendeur du vélo* :

Prix : € TTC (hors options et accessoires - subvention de 50% du prix d'achat, plafonnée à 200 €)

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE

Je certifie sur l'honneur que (cases à cocher) :

- Le cycle est acquis depuis moins de 6 mois,
- Le cycle a été acheté neuf ou d'occasion, **chez un professionnel du territoire de la communauté de communes,**
- Le cycle (si à assistance électrique) n'utilise pas de batterie au plomb,
- J'ai un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 14 089 € (Avis impôt 2022 sur revenus 2021),
- Ma résidence principale est située à....., l'une des 10 communes de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime,
- Je m'engage, pour une durée d'un an à compter de la date de facturation du cycle, à ne pas le revendre et à fournir la preuve de la possession du cycle à la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime (CCPCAM) sur simple demande de sa part,
- Je suis informé(e) que le fait de tenter d'obtenir ou d'obtenir indûment une aide financière de la CCPCAM par fausse déclaration, production de pièces frauduleuses ou toute manœuvre répressible est susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès du procureur de la République de la part de la CCPCAM*,
- Je confirme l'exactitude des éléments portés sur la présente demande.

Fait le* : / / à * :

Signature du demandeur :

* : champs obligatoires

NOTICE

Textes de référence

- Code de l'énergie et notamment les articles D.251-2 à D.251-13
- Arrêté du 29 décembre 2017 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants
- Délibérations du conseil communautaire « Mise en place d'une aide financière pour achat vélo » – N°092/2021 et « Actualisation de l'aide financière pour achat vélo » - N° 003/2023

Le formulaire

Ce formulaire a pour objet de permettre à toute personne physique majeure de bénéficier de l'attribution d'une aide de la CCPCAM en contrepartie de l'achat d'un cycle neuf ou d'occasion, classique ou à assistance électrique.

Ce formulaire est accessible sur le site internet de la CCPCAM : www.comcom-crozon.com

Le formulaire doit être complété, signé et envoyé par courrier à la CCPCAM, Zone de Kerdanvez – 29160 CROZON, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires (cf. ci-après).

Le fait de tenter d'obtenir ou d'obtenir indûment une aide financière par fausse déclaration, production de pièces frauduleuses ou toute manœuvre répressible est susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès du procureur de la République de la part de la CCPCAM.

Attention : la demande d'aide doit être formulée auprès de la CCPCAM au plus tard dans les six mois suivant la date de facturation du cycle (cachet de la poste faisant foi).

Conditions à respecter pour bénéficier de l'aide

Le cycle acquis doit répondre aux conditions suivantes :

- Être un cycle adulte (cycles enfants non éligibles),
- Être acquis par une personne physique majeure ayant sa résidence principale sur le territoire de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime,
- Ne pas utiliser de batterie au plomb,
- Ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.

Une personne physique ne peut en bénéficier qu'une fois, quel que soit le nombre de cycles qu'elle acquiert.

En cas de non-respect des conditions énoncées précédemment, le bénéficiaire de l'aide restitue le montant de l'aide dans les trois mois suivant la cession.

Pièces justificatives à joindre avec le formulaire de demande

Les pièces justificatives suivantes doivent être jointes au formulaire de demande complété :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité
- Relevé d'identité bancaire ou postal du bénéficiaire
- Copie du justificatif de résidence principale sur la CCPCAM, de moins de trois mois : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), quittance de loyer
- Copie de la facture d'achat du cycle de moins de 6 mois : la facture doit notamment mentionner votre nom, votre prénom, votre adresse, les références et prix du cycle

(subvention de 50% du prix d'achat, plafonnée à 200 €) et la date d'acquisition indiquée sur la facture (date de la facture ou date de commande si différente)

- Justificatif du revenu fiscal de référence par part (Inférieur ou égal à 14 089 €). Il s'agit du revenu fiscal de référence global du foyer fiscal divisé par le nombre de parts. Pour un RFR de 25 000€ par exemple pour un foyer fiscal ayant 2.5 parts, le Revenu fiscal de référence par part est de $25\,000 / 2.5 = 10\,000$ €.
- Copie certificat homologation (Vélo électrique)
- Attestation marquage Bicycode (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14495>)

Montant de l'aide

Le montant de l'aide proposée est de 200 € par personne adulte.

La subvention ne dépassera pas 50% du prix d'achat, elle est plafonnée à 200 €.

Aide de l'Etat :

En cas d'acquisition d'un vélo électrique ou mécanique à partir de cette date, une aide de l'Etat (Bonus écologique) pouvant atteindre 400€ est attribuée.

Il n'est pas nécessaire d'avoir bénéficié d'aide aide locale pour en bénéficier.

Toute l'info et la démarche :

<https://www.ecologie.gouv.fr/extension-des-aides-nationales-lachat-dun-velo>

<https://www.ecologie.gouv.fr/changements-en-vigueur-au-1er-janvier-2023>